



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 225.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2020.

(en K.Dinars)	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 01/04/2019 au 30/06/2019	Jun-2020	Jun-19	Déc-19	Var
Produits d'exploitation bancaire	165 916	167 259	309 344	306 935	620 842	0,8%
Intérêts	113 184	121 746	226 786	227 074	473 872	-0,1%
Commissions en produits	12 164	15 398	27 220	29 090	60 661	-6,4%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	40 568	30 094	55 338	50 771	86 309	9,0%
Charges d'exploitation bancaire	60 090	64 957	123 446	126 843	262 346	-2,7%
Intérêts encourus	59 644	64 115	122 146	125 471	258 887	-2,7%
Commissions encourues (*)	446	842	1 300	1 372	3 459	-5,2%
Produit Net Bancaire (*)	105 826	102 301	185 898	180 092	358 496	3,2%
Autres produits d'exploitation	234	529	371	667	1 389	-44,4%
Charges opératoires dont	33 450	26 506	65 366	55 402	105 125	18,0%
Frais de personnel	15 749	18 237	37 966	39 311	72 918	-3,4%
Charges générales d'exploitation (*)	17 701	8 269	27 400	16 091	32 207	70,3%
Frais généraux	5 101	5 822	10 851	11 198	22 421	-3,1%
Contribution FGBD	2 600	2 447	5 199	4 893	9 786	6,3%
Don Fds 1818 / Covid19	10 000	0	11 350	0	0	
Structure du portefeuille au bilan			969 712	935 392	943 501	3,7%
Portefeuille titres commercial			0	0	0	0,0%
Portefeuille titres d'investissement			969 712	935 392	943 501	3,7%
Encours net des crédits (1)			4 605 297	4 516 008	4 457 003	2,0%
Encours des dépôts			4 181 814	3 903 975	4 025 607	7,1%
Dépôts à vue			1 449 449	1 417 167	1 350 872	2,3%
Dépôts d'épargne			1 428 469	1 277 905	1 345 969	11,8%
Dépôts à terme			1 303 896	1 208 903	1 328 766	7,9%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			503 081	531 236	533 629	-5,3%
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			918 367	783 076	783 076	17,3%

(1) L'encours des crédits fin Juin 2020 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période

(*) Chiffres 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 JUIN 2020

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 2^{EME} TRIMESTRE 2020 :

A la fin du 2^{ème} trimestre 2020, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées à la fin de l'année) ont atteint **4.605.297** au 30/06/2020, contre **4.516.008** mille dinars au 30/06/2019, soit une augmentation de **+2%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+7,1%** passant de **3.903.975** mille dinars au 30/06/2019 à **4.181.814** mille dinars au 30/06/2020. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+11,8%** et des dépôts à terme de **+7,9%**.
- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de **-5.3%** passant de **531.236** mille dinars au 30 Juin 2019 à **503.081** mille dinars au 30 Juin 2020, suivant le rythme de remboursement prévu.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de **+0,8%** pour atteindre **309.344** mille dinars en Juin 2020 contre **306.935** mille dinars à fin Juin 2019. Cette progression concerne principalement les revenus du portefeuille commercial et d'investissement **+9%**
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en baisse de **-2,7%** passant de **126.843** mille dinars à fin Juin 2019 à **123.446** mille dinars à fin Juin 2020.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 2^{ème} trimestre 2020 un montant de **185.898** mille dinars, contre **180.092** mille dinars à la fin du 2^{ème} trimestre 2019, soit une progression de **+3,2%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **18%** pour atteindre **65.366** mille dinars au 30/06/2020 contre **55.402** mille dinars au 30/06/2019. Cette progression provient du don au fonds 18-18 Covid19 pour un montant de 11.350 mille dinars.

Compte non tenu de ce don, les charges opératoires seraient de 16.050 mille dinars fin juin 2020, contre 16.091 mille dinars fin juin 2019.